

DECISION N°2024-32/CP

OBJET :

**LOCATION D'UN VEHICULE DE SERVICE
POUR LES POLES FAMILLE, LOISIRS ET
VIE CULTURELLE**

**1. Commande publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé par l'élaboration d'un marché public sans publicité avec mise en concurrence définie à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.

Vu l'offre faite par la société Toys Motors.

DECIDE

Article 1 : Un marché pour la location d'un véhicule de service pour les pôles Famille, loisirs, vie culturelle sera signé par mes soins avec la société Toys Motors située au 245 Avenue de l'Europe 59300 Valenciennes.

Article 2 : Le montant des prestations de la consultation est fixé à 8 000 € TTC par an. Soit 32 000 € TTC.

Article 3 : Le marché prendra effet à compter de la réception du véhicule, au plus tard le 31/06/2024, pour une durée de 48 mois.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 04/03/2024

Le Pouvoir Adjudicateur

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI



Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire